



Paris, dimanche 17 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01806**Modifiant l'avis n° FR/2024/01802**

Pris en application :

Code des transports

Crue (Cote d'alerte > 1,60 m)**SEINE - TRAVERSEE DE PARIS****Modification des conditions de navigation (Restriction des conditions de navigation) (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 17/03/2024 à 16:35****o Seine dans Paris**

entre les pk 165,200 (Pont du périphérique amont) et pk 177,950 (Pont du périphérique aval) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés que la Seine, dans Paris, est considérée en crue, la cote de 1,60m ayant été dépassée à Austerlitz.

En conséquence et à compter de ce jour:

-la longueur des bâtiments, convois poussés, établissements et matériels flottants est réduite à 105m entre les ponts Sully et Bir-Hakeim

-le demi-tour est interdit entre les ponts Sully et Austerlitz pour les bâtiments de plus de 40m de long

-tout bâtiment transportant du public qui ne peut ménager la garde de sécurité au passage des ponts des bras de la Monnaie ou Marie doit emprunter le bras principal

-la navigation de tous les bateaux jusqu'à 60m de long est autorisée dans le bras Marie dans les conditions de l'arrêté préfectoral joint.

Les conducteurs sont invités à prendre des précautions très rigoureuses en raison des variations constantes du régime de la rivière, des caractéristiques des courants et de la présence de nombreux ponts dont certains à gabarit limité.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Directeur Adjoint

Signé

Guillaume RIBEIN